

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS JOURNEES PRIVILEGES – LES GIRANDIERES

Article 1 – Entité organisatrice

L'entité organisatrice du présent jeu-concours durant les « Journées Portes Ouvertes » des 15-16 et 17 Mars est la SAS RESIDE ETUDES (ci-après dénommée RES), société à actions simplifiées immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 797 488 723 – 31, rue du maréchal du Luxembourg 77100 MEAUX

Article 2 – Objet

RES organise un jeu-concours avec tirage au sort dans le cadre des journées portes ouvertes nationales. L'objet du jeu est de remplir un bulletin de participation et de le déposer dans une urne prévue à cet effet.

Article 3 – Annonce du concours

Le jeu-concours est principalement annoncé à l'accueil de la résidence.

Article 4 – Durée

Le jeu se déroule pendant toute la durée des portes ouvertes, à savoir du vendredi 15 au dimanche 17 Mars inclus.

Article 5 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse à toute personne physique, ci-après dénommée « le participant », résidant en France métropolitaine.

Le participant pourra remplir le bulletin d'inscription mis à sa disposition dans le Hall d'Accueil de la résidence participante. Une fois les différents champs remplis, il glissera son bulletin de participation dans une urne prévue à cet effet sur place.

Le bulletin de participation contiendra les informations suivantes :

- Les nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et adresse postale du participant
- La possibilité, s'il le souhaite, de recevoir par e-mail des informations de la part de RES.
- Une mention d'information sur la politique relative aux données personnelles de RES

Une seule participation est autorisée par personne. Les salariés de RES sont exclus de ce concours. Seule une personne majeure (plus de 18 ans) peut participer au concours.

La date limite de participation est le 17 Mars 2019 à 19h :

- Participation sur place via le bulletin papier : l'urne sera fermée à 19h.

Article 6 – Dotations et valeurs des lots

449 lots sont à gagner.

Les lots sont les suivants :

Lot 1 : 5 Tablettes Samsung Galaxy tab E – 8Go – 9,6'' d'une valeur de 178€ TTC (une par région)

Lot 2 : 74 invitations séjours découvertes (2 par résidence)

Lot 3 : 370 invitations à déjeuner (10 par résidence)

RES se réserve la possibilité de remplacer les lots initialement prévus par des lots d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour toute autre raison que ce soit.

Article 7 – Résultat du tirage au sort et remise des prix

Le tirage au sort s'effectuera en 2 étapes.

1/ Le tirage au sort des lots 2 et 3 aura lieu la semaine suivante de l'événement sur chaque résidence en présence de 2 témoins (personnels de la direction exploitation et commerciale).

2/ Le tirage des Lots 1 sera effectué par région par le biais des directions régionales la semaine suivante de l'événement.

Les lots non récupérés resteront propriété de RES.

Article 8 – Publication des résultats

A l'issue du tirage au sort, les nom et prénom des gagnants seront affichés sur résidence au plus tard 10 jours après le tirage au sort. Un appel téléphonique informera les gagnants au numéro indiqué dans le bulletin de participation au jeu-concours.

Article 9 – Garanties

La responsabilité de RES ne saurait être recherchée pour aucun préjudice survenu à l'occasion de la participation au concours.

Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du concours, son déroulement ainsi que ses résultats et l'attribution des prix.

Chaque participant garantit qu'il est bien l'auteur du dépôt ou de l'envoi de sa participation.

RES se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu-concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, tels que ceux reconnus par la jurisprudence française, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications. RES ne saurait être déclarée responsable de toute erreur, omission, interruption, effacement, perte de données.

RES décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir au cours de la durée d'ouverture du jeu-concours. La participation à ce jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Article 10 - Données à caractère personnel

Les informations recueillies à partir des formulaires d'inscription au présent jeu-concours font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Réside Etudes Seniors (RES) destiné à ses services. Ce traitement a pour finalité la réalisation de statistiques de fréquentation des journées Portes ouvertes nationales, et, le cas échéant, l'envoi d'informations relatives aux actualités de RES et des offres promotionnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au jeu-concours disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour les exercer, les participants contacteront le correspondant informatique et libertés de RES, à l'adresse suivante : marketing.seniors@reside-etudes.fr

Les participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution d'un lot.

Article 11 – Accessibilité du règlement du jeu-concours

Le présent règlement peut être consulté sur place dans toutes les résidences Les Girandières . Il pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, avant la clôture du concours :

- par courriel : marketing.seniors@reside-etudes.fr

Article 12 – Loi applicable et interprétation du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui viendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par RES.